

VADEMECUM DE L'ENSEIGNANT COORDINATEUR

Cher enseignant coordinateur,

Vous avez pris en charge la coordination de Collège au cinéma dans votre établissement. Nous vous en remercions chaleureusement. Vous allez ainsi être le relais au sein de votre équipe du fonctionnement du dispositif. Voici quelques précisions qui vous permettront d'accomplir au mieux les tâches qui vous reviennent.

La circulaire, les bilans des années passées, toutes les informations utiles sur le dispositif ainsi que des documents pédagogiques seront disponibles en ligne sur le site hébergé par Canopé 92 <http://www.collegeaucinema92.ac-versailles.fr/cinema/>, ou sur le nouveau site animé par l'Atelier Canopé Hauts-de-Seine www.collegeaucinema92.fr (opérationnel à la rentrée 2016).

Attention : tous les courriers d'informations sont envoyés sur votre boîte mail académique (en xxx@ac-versailles.fr).

Vous devez faire en sorte que cette messagerie soit disponible, soit en vidant les messages qui l'encombrent inutilement, soit en sollicitant une augmentation de votre quota (<https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage>) soit en la paramétrant de sorte à ce que les messages soit redirigés vers votre messagerie xxx@enc92.fr

CALENDRIER

Avant le 15 septembre	INSCRIPTIONS AU DISPOSITIF de l'établissement	<p>- dès la pré-rentrée, informer les équipes enseignantes susceptibles d'être intéressées par le dispositif, leur transmettre la circulaire (si cela n'a pas été fait) et recueillir les demandes d'inscription.</p> <p>- Votre chef d'établissement doit ensuite procéder à deux inscriptions, pour lesquelles il a besoin de votre aide :</p> <p>➤ inscription au module de formation obligatoire via GAIA-RESPO (via le portail ARENA) établir avec le chef d'établissement la liste des collègues qui seront convoqués pour les 5 demi-journées de formation (projections-conférences et journée bilan). Il est important qu'au moins un enseignant par classe suive ces formations.</p> <p>➤ inscription des classes sur l'application CINEMA (via le portail ARENA) communiquer au principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre, le niveau des classes (et le type de classe) inscrites dans le dispositif et leurs effectifs. • Pour chaque classe, le nom de l'enseignant responsable et celui d'un enseignant associé. • Demander une copie de la fiche d'inscription pour éviter les erreurs et garder trace de l'inscription
Avant le 16 septembre	FORMATION : inscriptions individuelles	Chaque enseignant a la possibilité de s'inscrire sur GAIA (via le portail ARENA) aux modules complémentaires de formation : <i>Ateliers d'analyse</i> en lien direct avec les films au programme (6ème/5ème et 4ème/3ème) et/ou <i>Des questions de cinéma</i> (stage à la cinémathèque). Il est souhaitable que chaque collège envoie au moins un enseignant aux ateliers d'analyse, qui sont en effectif limité.

Fin septembre	CONFIRMATION D'INSCRIPTION	Un courriel confirmant la validation de votre inscription est envoyé au secrétariat de votre collège ainsi qu'à vous-même, en tant que coordinateur sur votre adresse professionnelle en xxx@ac-versailles
Septembre à novembre	CONVENTION PARTENARIALE	S'assurer que la convention entre le conseil départemental et l'établissement a été signée et renvoyée au Conseil départemental.
Octobre	PLANNING DES PROJECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre contact avec la salle partenaire dès réception du planning ➤ Organiser les projections pour les classes de votre établissement avec le responsable de la salle de cinéma partenaire. Celle-ci doit vous proposer plusieurs créneaux de projection des films, et vous établirez ainsi un calendrier de sorties.
Avant chaque projection	DOCUMENTS PEDAGOGIQUES distribution des documents pédagogiques livrés (fiches CNC, affiches)	<p>Un collège référent par ville centralise les documents pédagogiques pour tous les collèges de la ville (la liste vous en sera communiquée dès que le planning de livraison aura été établi)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si vous êtes coordinateur dans ce collège, prendre contact avec vos homologues pour organiser la circulation des documents. ➤ Si vous êtes coordinateur dans un collège non livré directement, prendre contact avec le coordinateur du collège référent de votre ville pour aller y chercher les documents.
Vendredi 7 octobre & Mardi 11 octobre	PROJECTIONS-CONFERENCES (films des 1 ^e et 2 ^e trimestres)	Assister à la formation avec vos collègues d'autres classes du collège. En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli ou Françoise Colcanap après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.
Novembre-décembre	Projection du 1 ^{er} film en salles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser les détails matériels de la sortie (encadrement des élèves et déplacement notamment). ➤ En cas de problème en salle de cinéma, en aviser Eric Jolival, Magali Rayer au Conseil Départemental, et Françoise Colcanap en copie par mail.
Décembre : 1 ^{er} et 13 décembre	Atelier d'analyse n°1	Formation en lien avec l'une des deux programmations. Si vous vous êtes inscrit individuellement et que vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli : voir les dates : Jeudi 1 ^{er} décembre (4 ^è / 3 ^è) et mardi 13 décembre (5 ^è / 4 ^è) de 9H à 17H
26 & 27 janvier	Stage cinémathèque	Formation en lien avec l'une des deux programmations (4 ^{ème} / 3 ^{ème} ou 6 ^{ème} / 5 ^{ème}). Si vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli.
Mardi 28 février	PROJECTIONS-CONFERENCES (films du 3 ^{ème} trimestre)	Assister à la formation avec vos collègues d'autres classes du collège. En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli ou Françoise Colcanap après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.

Février-mars	Atelier d'analyse n°2	Formation en lien avec l'une des deux programmations (4 ^{ème} / 3 ^{ème} ou 6 ^{ème} / 5 ^{ème}). Si vous vous êtes inscrit individuellement et que vous n'avez pas reçu de convocation pour ce stage, contacter en amont Mathieu Rasoli.
Vendredi 16 juin	JOURNÉE DE CLOTURE	Assister à la formation avec vos collègues d'autres classes du collège. En cas de problème (convocation non reçue) contacter en amont Mathieu Rasoli ou Françoise Colcanap après avoir vérifié auprès de votre secrétariat que vous ne l'avez pas reçue effectivement.
Juin	ÉVALUATION :BILAN EN LIGNE	Remplir et faire remplir par les collègues le bilan en ligne

LES RÈGLES DU JEU

1. inscriptions : rappel du Cahier des charges (voir circulaire)

L'inscription à *Collège au cinéma* est ouverte à tous les collèges du département (publics et privés sous contrat), **s'ils satisfont aux critères d'admission déclinés ci-dessous et inscrivent un minimum de deux classes par niveau.**

- Les établissements **en REP et REP + sont prioritaires et peuvent inscrire jusqu'à 8 classes quel que soit leur effectif**
- Pour tous les autres établissements :
 - Si les **effectifs du collège sont inférieurs à 600 élèves**, le nombre d'élèves inscrits ne doit pas dépasser **1/3 des effectifs**
 - Si les effectifs sont **supérieurs à 600 élèves**, les principaux peuvent inscrire **jusqu'à 6 classes**.
- **A ces effectifs, peuvent s'ajouter les sections spécialisées : UP2A, SEGPA et ULIS**

Le Conseil départemental prend en charge la billetterie à hauteur de 2,50€ par film et par élève. Reste à la charge du collège un forfait annuel de 3€ par élève inscrit au dispositif.

Ces dispositions sont établies contractuellement à l'aide d'une convention entre le collège et le Conseil départemental.

Les transports en autocar entre le collège et la salle de cinéma ne sont plus pris en charge par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et sont donc le cas échéant à la charge de l'établissement.

NB : pour le cas où les demandes d'inscription excèderaient l'enveloppe allouée cette année au dispositif par le Conseil départemental, nous nous réservons la possibilité de ne pas inscrire au dispositif les collèges qui n'auraient inscrit aucun enseignant à la formation obligatoire associée à Collège au cinéma.

2. application CINEMA

- **Le professeur coordinateur** en tenant compte du cahier des charges ci-dessus, collecte les demandes d'inscription : classes, effectifs, enseignants responsables (1 par classe) et enseignants associés (si possible 1 par classe), puis il transmet au Principal ces données en vue de l'inscription des classes au dispositif. Il est aussi l'interlocuteur de la salle pour le planning des projections, et il diffuse les informations et les documents, et fait le lien avec les professeurs, la salle de cinéma partenaire et la coordination départementale (Conseil départemental, DSDEN, et DAAC pour la formation). Pour composer l'équipe des enseignants responsables et associés, le professeur coordinateur peut se tourner vers des collègues nouveaux dans le dispositif, le partage et la transmission pédagogiques faisant partie de l'esprit de Collège au cinéma.

- **L'enseignant responsable**

Il est important d'inscrire pour chaque classe un **enseignant responsable** et un **enseignant associé**, garant du travail en équipe et d'un encadrement satisfaisant. Lorsque toute une équipe s'empare du dispositif, cela lui donne du poids dans l'établissement et permet aux collègues de se relayer pour l'encadrement des sorties en fonction de qui exploitera principalement le film sur le plan pédagogique.

Ce sont les enseignants inscrits comme responsables les classes qui renseigneront à la fin de l'année le bilan individuel en ligne sur l'application CINEMA : il est donc important de ne pas inscrire systématiquement le coordinateur comme responsable de plusieurs classes afin de donner la parole à tous les enseignants responsables de classe et de les impliquer davantage dans le dispositif car ils renseigneront le bilan pour leur classe et pour leur équipe. En revanche, **pour que le coordinateur puisse renseigner un bilan , il faut qu'il soit inscrit comme responsable d'une classe**

3. vos interlocuteurs :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre :

- au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Manuella Lucchini ou Clarisse Rougier : conventions, organisation matérielle (mise sous pli et organisation de la distribution des documents pédagogiques).
collegeaucinema@hauts-de-seine.fr Tél. 01 47 29 38 89 ou 01 41 91 26 83
- aux Services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, Françoise Colcanap, chargée de mission éducation artistique et culturelle : questions générales et inscriptions.
francoise.colcanap@ac-versailles.fr Tél .01 40 97 35 18/ 06 85 14 02 10
- Mathieu Rasoli, conseiller cinéma – audiovisuel à la DAAC, formateur éducation nationale pour le dispositif au niveau départemental : formation et suivi des inscriptions
mathieu.rasoli@ac-versailles.fr Tél 01 30 83 45 64
- Eric Jolival, coordonnateur salles : circulation des copies et relations avec les salles de cinéma.
www.cinema-lecapitole.com Tél 01 47 72 42 42